Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes

Qu'est-ce que la traite des personnes à des fins d'exploitation du travail ?

La traite des personnes à des fins d'exploitation du travail, aussi connue comme "travail forcé", est le contrôle et l'exploitation d'une personne pour son travail ou son service, souvent en utilisant la force, les menaces et/ou la tromperie. Les situations d'exploitation à des fins de travail incluent souvent des conditions de travail très mauvaises et dangereuses, des abus, de très longues heures prestées et des salaires injustes ou non-existants. N'importe qui peut devenir victime du travail forcé, les groupes les plus à risque étant :

- **Les ressortissants étrangers qui pourraient:**
  - avoir un statut d'immigration précaire
  - avoir des dettes de recrutement ou vivre dans la pauvreté
  - se sentir isolés à cause de barrières linguistiques
  - avoir un manque de connaissance de leurs droits au Canada
- **Les personnes travaillant dans les industries de(s) :**
  - l'agriculture (travailleurs saisonniers, ouvriers agricoles)
  - services d'aide domestique (soins aux enfants/aux personnes âgées et entretien ménager)
  - l'accueil (services d'entretien ménager d'hôtels, travail dans la cuisine d'un restaurant)
  - la construction, et l'extraction de ressources (p.ex. l'industrie minière, du bois)
  - services comme les salons de manucure et les entreprises de nettoyage commercial
- **Les personnes vulnérables de par :**
  - un logement précaire ou une situation d'itinérance
  - la toxicomanie
  - la pauvreté
  - une incapacité physique ou un trouble d'apprentissage
  - des problèmes de santé mentale

Pourquoi est-ce important ?

Comprendre la définition et identifier les signes et les phases du travail forcé vous permet de mieux protéger des trafiquants votre communauté ainsi que les personnes vulnérables. Si vous suspectez qu'une personne de votre communauté est victime de traite des personnes à des fins d'exploitation de travail, veuillez appeler la Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes au 1 833 900-1010.

Appelez de n'importe où au pays :

1 833 900-1010

24 h/24, 7 j/7 | Sans frais | Confidentiel | Multilingue

Les phases de la traite des personnes à des fins d'exploitation du travail

Recrutement > Contrôle et exploitation

RECRUTEMENT

On promet souvent aux personnes victimes de traite des personnes à des fins d'exploitation du travail de bons emplois, des opportunités d'éducation ou de voyage en contrepartie de leur travail au Canada. Cependant, quand ils arrivent, ils peuvent être contraints à travailler dans des conditions de travail inacceptables ou dangereuses pendant de très longues heures et sont très peu ou pas payés. Les travailleurs sont souvent contraints à payer de larges frais illégaux de recrutement qui s'ajoutent aux frais des services d'immigration qui, eux, peuvent légalement leur être demandé de payer.

CONTRÔLE ET EXPLOITATION

Les trafiquants exercent un contrôle complet sur leurs victimes en utilisant la maltraitance, les menaces, la servitude pour dettes, et la confiscation de documents et d'argent. Les victimes se retrouvent souvent isolées à cause de barrières linguistiques, de la perte de possession de leurs documents d'identité/ gouvernementaux, et du manque de connaissance de leurs droits au Canada. Les trafiquants pourraient mentir et menacer les victimes de déportation et/ou de faire du mal à leur famille si elles désobéissent.

canadianhumantraffickinghotline.ca/fr